broute sa gloire en herbe de son vivant »; et l'on devine tout de suite que M. Renan, malgré son immense orgueil, a pressenti qu'il ne récolterait pas la sienne « en épis après sa mort. » Il souligne l'importance qu'il attache à la politesse, et il a raison. Mais il la lui faut un peu banale et vaguement ecclésiastique. Il parle avec indifférence de l'humanité, qu'il ignore; et avec dédain de la démocratie, qu'il ne comprend pas.

« J'étais fait, dit-il, pour une société fondée sur le respect, *où l'on est salué, classé, placé d'après son costume...* » C'est probablement pour cela que M. Renan a voulu être sénateur : l'habit vert ne lui suffisait plus. Il explique cette ambition respectable d'une façon très-curieuse. S'il a voulu être sénateur, c'est pour avoir le bonheur de mourir dans une émeute Saint Renan martyr! N'y attachez pas d'importance : c'est un reste de l'éducation sulpicienne.

J'ai dit qu'il y avait des pages exquises. J'ajouterai qu'il en est d'autres absolument choquantes.

S'il est un sentiment humain pur, noble et désintéressé, c'est l'amitié. L'amour est exclusif, l'amitié ne l'est pas : l'amour s'use dans le sacrifice, l'amitié grandit par le dévouement; deux amants qui se seront passionnément chérisse détesteront souvent : deux hommes qui se seront loyalement aimés ne se haïront jamais. En amour, on veut toujours recevoir plus qu'on n'a donné ; en amitié, recevoir est un plaisir, mais donner est un bonheur.

Or, ce sentiment idéalement beau et exquis, M. Renan ne le comprend pas; il ne le conçoit même pas. Il estime que « l'amitié est une injustice, une erreur, qui ne vous permet de voir que les qualités d'un seul ;... c'est un larcin fait à la société humaine... » car, « ... dans un un monde supérieur l'amitié disparaîtrait. » M. Renan avoue « qu'il a été peu serviable. » et que « rendre un bon service à quelqu'un, c'est d'ordinaire en rendre un mauvais à un autre. » Au résumé, un plaidoyer en faveur de l'égoïsme.

Ce serait monstrueux, écrit par un autre que M. Renan. Mais M. Renan n'aura jamais le don de passionner ni pour ni contre lui. On admirera plus ou moins son talent, mais on aura garde de discuter pour le défendre ou pour le combattre. Et c'est tout simple. Il manque à M. Renan la plus grande des forces humaines : la foi. Ici-bas, il faut croire à quelque chose ; à la patrie, à l'amour, à l'art, à la monarchie ou à la République. Il faut avoir une passion au cœur si l'on veut passionner les autres. Et le scepticisme de M. Renan s'étale sur tout ce qu'il dit, sur tout ce qu'il pense, sur tout ce qu'il écrit.

Je ne m'occupe pas de savoir si le grand succès qu'il obtient dépasse ou non la mesure ; mais j'affirme en toute sûreté qu'il ne lui survivra pas. Et voici sur quelle observation je fonde mon raisonnement. Les hasards de la vie m'ont lié avec plusieurs générations de Normaliens : j'entends des Normaliens agrégés de philosophie. Sortis tout frais émoulus de l'Ecole, ils s'éprenaient de M. Renan. Il agissait sur eux par la magie du style ; ce mélodiste charmant les grisait de mélodie. Puis la vie saisissait ces jeunes hommes; ils s'habituaient à penser, et surtout ils apprenaient à souffrir.

Et peu à peu ils se dégageaient de l'empreinte première. Ils comprenaient que la vie est inférieure si l'on n'y pratique pas le dévouement aux autres, et que pour en faire un bon apprentissage il faut peut-être s'offrir à la douleur. Dix ans plus tard, ces jeunes gens étaient devenus des hommes; ils se passionnaient, ils aimaient, ils se sacrifiaient. Et de leur culte fervent pour M. Renan philosophe, il ne restait plus qu'une admiration vague pour M. Renan artiste.

Aussi, peu importe qu'on l'exalte ou qu'on le dénigre. C'est un écrivain de grand talent qui charme sans persuader. Ses livres, très-savants, sont une fort jolie musique qu'on serait fâché de n'avoir point entendue. J'avoue ne pas comprendre, à distance, les colères soulevées par la *Vie de Jésus*. Les poètes et les lettrés ont eu bien raison d'admirer le livre ; les catholiques ont eu bien tort de tant le combattre. Ils en exagéraient la portée. M. Renan avait rendu lumineuse l'obscure philosophie d'un autre. C'était l'œuvre d'un artiste, non pas l'œuvre d'un penseur.

J'espère n'avoir manqué en rien à la déférence qu'un homme de lettres doit au talent et à la situation de M. Renan. J'ai essayé de parler en toute franchise d'un écrivain que beaucoup admirent. Je n'ajouterai qu'un mot : M. Renan est à la mode, mais je crois que la mode passera.

ALBERT DELPIT.

◆

CHRONIQUE DU MOUVEMENT SOCIAL

Les petits logements. — Il serait fastidieux de revenir, dans cette Chronique, sur la question des petits logements déjà traitée. Il ne faut cependant pas laisser dans l'ombre les faits qui s'y rapportent. Or, un conseiller municipal de Paris a pensé que le socialisme d'Etat n'avait pas encore épuisé toute sa puissance et qu'il restait quelques accrocs à donner au droit commun. En conséquence, il a présenté, dans la séance du 16 avril, un amendement tendant à autoriser l'Administration à se dégager du principe protecteur de l'adjudication publique pour la vente des terrains de la Ville destinés à la construction des maisons d'ouvriers. Le projet du gouvernement créait une concurrence déloyale et injuste aux maisons déjà construites ; l'amendement nouveau créera la concurrence non moins injuste et déloyale aux terrains. On fera, par ce moyen, baisser, au gré des passions de tel ou tel membre influent, la valeur des terrains sur le point de Paris qui lui conviendra. On ouvrira en même temps la porte aux trafics les plus honteux. Nous venons de voir plus haut la réponse des ébénistes aux propositions du gouvernement, ce serait assez curieux, si les constructeurs à Paris répondaient par la même attitude défiante aux excès de faveurs dont on veut les accabler.

Pendant ce temps, l'initiative privée vient donner un singulier démenti aux tendances socialistes du jour. Tandis que l'Etat dresse les projets que l'on sait, et que le Conseil municipal de Marseille parle de création de cités ouvrières, une de nos grandes sociétés industrielles nous offre un exemple éloquent. La société des minoteries du Midi se propose en effet, dit l'*Economiste français*, de créer autour de ses usines, au quartier du Merlan, toute une série de petits logements à bon marché qui seront spécialement affecté aux ouvriers qu'elle occupe et pourront devenir leur propriété au bout d'un certain nombre d'années.

L'absence d'initiative. — L'indifférence en matière d'intérêts publics fait aujourd'hui, dans les rangs de la population française, des progrès effrayants. Nous ne parlerons pas de ceux qu'on signale tous les jours en matière politique et dont les effets sont peut-être les plus funestes de tous, mais nous en signalerons de plus particuliers qui se sont révélés ces jours ci, à propos d'élections au conseil des prud'hommes. Un décret récent a institué un conseil de prud'hommes pour la région de Fourmies et convoqué les électeurs pour le 8 avril dernier. Les électeurs ouvriers inscrits étaient au nombre de 1,741, les électeurs patrons, de 266. Or, les premiers n'ont fourni que 351 votants, soit 1,390 abstentions, c'est-à dire les quatre cinquièmes ; chez les patrons le résultat a été bien plus fâcheux : 11 d'entre eux seulement ont voté ; 255 se sont abstenus. Dans la métallurgie, il y a eu un seul votant, l'élu lui-même sur 49 inscrits, et, dans la catégorie du bâtiment, aucun des inscrits ne s'est présenté au scrutin. Cette inertie est un fait désespérant, elle indique l'affaissement absolu des esprits et devient une source intarissable de conflits. On voit qu'avant de songer à organiser le groupement des ouvriers, il faudrait ressusciter parmi nous l'esprit d'initiative et d'association. Ce n'est pas par le socialisme d'Etat que nous arriverons à ce résultat.

Encouragement à la prévoyance. — Il n'y a que le premier pas qui coûte, dit on. Convaincu de cette vérité, un homme de bien a voulu éviter les premières difficultés de l'épargne à la jeunesse ouvrière du XVIe arrondissement. A cet effet, au mois de novembre dernier, il distribuait à ces enfants 800 livrets de caisse d'épargne et de caisse des retraites, chacun portant un premier versement de 5 fr. Il vient de renouveler cet acte de prévoyance et a remis à d'autres enfants du même arrondissement 1,700 livrets de même nature et de même valeur. On se rappelle que M. Sella avait déjà pris la même mesure en Italie, à l'égard des travailleurs des champs qu'il occupait.

Le même donateur, M. Fabien, portant sur un autre point sa généreuse prévoyance, vient d'offrir de céder, pour construction de maisons de famille à bon marché, un terrain de 3 600 mètres, situé avenue Daumesnil, dont il ne demande que le prix payé il y a vingt ans. Or, dans cet intervalle, ce terrain a décuplé de valeur ; il valait 7 fr., il en vaut certainement aujourd'hui 70 ou 80. Sur ce terrain, une société quelconque élèvera des maisons de six ou sept mille francs ; elle les vendra à vingt cinq ou trente familles, qui deviendront propriétaires et vivront dans cette condition particulièrement favorable au bien-être physique et moral. Des faits de cette nature doivent être publiés bien haut, non pour servir à la renommée de leurs auteurs, mais pour faire pénétrer dans l'esprit public l'idée de la prévoyance personnelle, que la charité, quelque méritoire qu'elle soit pour ses auteurs, ne saurait remplacer.

A. FOUGEROUSSE.

◆

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du lundi 7 mai 1883.

Présidence de M. BRISSON.

La séance est ouverte à 2 heures.

Les chemins vicinaux

Sur la question de M. D'AILLIÈRES, sur l'entretien des chemins vicinaux, M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, déclare que le gouvernement s'intéresse particulièrement à cette question. Il espère que le gouvernement pourra prochainement proposer des moyens propres à aider les communes à entretenir les chemins.

Les marchés relatifs aux habillements militaires

M. LE PRÉSIDENT dit qu'il a reçu de M. le comte de Roys, une interpellation sur les conditions dans lesquelles seront conclus les marchés relatifs à l'habillement de l'armée.

Sur la demande de M. le ministre de la guerre, la Chambre décide que l'interpellation sera discutée immédiatement.

M. DE ROYS rappelle que les marchés relatifs à l'habillement expirent à la fin de 1883 et que le ministre les a prolongés d'un an pour permettre aux fournisseurs de se préparer à faire leur soumission. En 1878, le ministre de la guerre informait le président de la commission du budget que les marchés expirant cette année devaient être renouvelés de gré à gré.

Le ministre affirmait que l'adjudication ne pourrait avoir de bons effets pour l'habillement de l'armée, notamment en ce qui concernait les draps de troupe.

Selon le ministre l'expérience s'était prononcée contre ce système.

La commission du budget a donné acte au ministre de sa proposition qui consistait à renouveler les marchés à l'amiable, moyennant une réduction de 4 0/0. Elle ajouta qu'elle n'entendait pas se prononcer pour le système des marchés de gré à gré et maintenait ses préférences pour celui de l'adjudication.

En ce qui concerne les confections, la commission du budget insista également pour que l'on rentrât, après la prorogation pour cinq ans des marchés en cours d'exécution, dans le système de l'adjudication; elle indiqua les conditions de prorogation des marchés.

Ces conditions ne furent nullement observées par le ministère de la guerre. On se contenta de renouveler les marchés avec un rabais insuffisant de 4 0/0 ; depuis cette époque la question resta ouverte.

La commission du budget ne fut point saisie des cahier des charges, ainsi qu'il avait été convenu. Il en est résulté de graves inconvénients. Un groupe d'industriels a proposé de faire simultanément la fourniture des draps et la confection des vêtements.

On affirmait que cette combinaison présentait de grands avantages pour le Trésor. Malheureusement l'expérience a démontré qu'elle avait produit de très mauvais effets.

La commission du budget de 1833 paraît cependant avoir favorisé ce système; elle l'a recommandé au ministre dans une lettre de son président.

Malgré l'avis contraire du comité, on a cru devoir réunir pour trois corps d'armée la fourniture de draps et de la confection, et on a choisi pour cette expérience les corps d'armée de la frontière, en donnant pour raison qu'en cas d'invasion l'ennemi pouvait s'emparer des approvisionnements de draps. Comme s'il ne lui serait pas aussi facile de s'occuper des draps confectionnés.

Il avait été entendu qu'à la fin de 1883 on abandonnerait la pratique exceptionnelle des marchés de gré à gré pour rentrer dans la règle de l'adjudication.

On a fait valoir en faveur du système des marchés de gré à gré l'avantage des industries du Midi qui ne peuvent lutter pour la fabrication de la laine, contre les industries du Nord, et l'on a fait deux lots de fournitures, un pour les fournisseurs actuels, l'autre pour l'adjudication.

Or, s'il est vrai que les ouvriers soient intéressés dans la question, il est probable que les patrons le sont encore davantage, et quelque respectable que soit leur situation, elle ne saurait prévaloir contre l'intérêt de l'Etat.

Ne pourrait on, tout au moins, réserver quelques commandes à des agglomérations ouvrières? Si des centres comme Elbeuf, Sedan, Louviers pouvaient concourir à l'adjudication, il en résulterait certainement des conditions avantageuses pour l'Etat.

Les marchés de gré à gré se font, le plus souvent, au détriment du Trésor. On craint de mécontenter les représentants de certaines régions, et c'est ainsi que les abus se perpétuent. Il appartient à la Chambre de se prononcer en faveur du système de l'adjudication

M. THIBAUDIN répond que depuis plusieurs années en effet, les marchés de gré à gré ont été continués au profit des mêmes entrepreneurs. Ce système doit prendre fin et l'administration a décidé qu'il y avait lieu de faire prévaloir celui de l'adjudication.

En ce qui concerne les marchés où la fourniture des draps est réunie à la confection, on a voulu faire une expérience avant de prendre un parti décisif. L'adjudication des draps en totalité a paru présenter certains dangers au point de vue d'une crise industrielle dans les départements où l'on fabrique exclusivement des draps militaires. Il y avait donc lieu de prendre des mesures transitoires et de réserver certains lots de gré à gré, pour ces centres industriels, au prix de l'adjudication

Le ministre est d'ailleurs aux ordres de la Chambre et prêt à donner toutes les fournitures à l'adjudication, si elle le juge nécessaire. Si au contraire elle est d'avis qu'une partie soit réservée dans l'intérêt des populations ouvrières, il lui appartiendra de fixer la quotité de cette réserve.

M. DAUTRESME est d'avis que l'adjudication doit être le principe appliqué aux fournitures, et regrette qu'on en soit sorti. On a invoqué certaines considérations pour justifier l'abandon du principe. Ces considérations ne sont que specieuses, sinon fausses.

M. ARRAZAT dit que le département de l'Hérault possède depuis 400 ans des fabricants qui ont fourni des draps de troupe à toutes les provinces de France et cela parce qu'ils se faisaient mieux là que partout ailleurs. La situation de ces fabriques les mettait à l'abri des invasions de l'ennemi. Cette considération a encore sa valeur aujourd'hui.

Le drap de troupe ne ressemble à aucune autre espèce de drap ; à Elbœuf, à Louviers, on se préoccupe de l'apparence plus que de la solidité; c'est le contraire qui est demandé pour le drap de troupe.

M. WILSON donne lecture de la lettre écrite au ministre de la guerre par le président de la commission du budget. Il y est nettement affirmé qu'il faut revenir au principe de l'adjudication; mais le ministre de la guerre ayant fait remarquer qu'il était trop tard pour procéder utilement cette année aux adjudications, la commission a admis la prorogation des marchés pour un an, afin de laisser aux fournisseurs le temps de se mettre en mesure pour concourir à l'adjudication.

Ce n'est pas sur des documents incomplets qu'on peut appeler la Chambre à émettre un vote; elle substituerait ainsi sa responsabilité à celle du ministre de la guerre, qui doit seul prendre une décision en tenant compte de la discussion qui vient d'avoir lieu.

M. DE ROYS répond que la Chambre ne doit pas décliner toute responsabilité dans une question de principe. En assurant des lots à certains fournisseurs, on diminue le nombre de ceux qui peuvent concourir à l'adjudication et l'Etat obtient, par conséquent, de moins bonnes conditions. Ce qui importe, c'est d'en finir avec les marchés de gré à gré.

L'orateur dépose un ordre du jour conçu dans ce sens.

M LE PRÉSIDENT donne lecture de cet ordre du jour, ainsi conçu : « La Chambre invite le ministre de la guerre à recourir exclusivement à l'adjudication publique pour les fournitures de la guerre et passe à l'ordre du jour. «

M. DAUTRESME appuie le système de l'adjudication qui est accepté en principe par le ministre de la guerre.

M. LANGLOIS repousse l'ordre du jour de M. de Roys, comme renfermant une équivoque.

M. ARRAZAT demande l'ordre du jour pur et simple.

M. THIBAUDIN dit que le gouvernement se rallie à l'ordre du jour pur et simple.

M. CLÉMENCEAU demande si le vote sera pour ou contre le système de l'adjudication.

M. DE ROYS dit qu'il n'a posé aucune condition de l'adjudication, mais seulement le principe de l'adjudication en face du principe des marchés de gré à gré.

M. JULES FERRY dit que le gouvernement soumettra à la commission du budget un règlement d'administration publique sur les fournitures de la guerre, règlement reposant sur le principe de l'adjudication.

M. DE ROYS, en présence de cette déclaration, retire son ordre du jour motivé.

L'ordre du jour pur et simple est mis aux voix et, à la majorité de 429 voix contre 15, sur 444 votants, est adopté.

Les récidivistes

La Chambre aborde la suite de la discussion du projet de loi sur les récidivistes.

La Chambre adopte successivement les 14 articles.

Elle s'ajourne à demain.

La séance est levée.

◆

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Service particulier*)

NOUVELLES DIVERSES

Le bureau de la commission du budget

Paris, 7 mai.

M. Sadi-Carnot, en prenant la présidence de la commission du budget, n'a prononcé aucun discours.

Paris, 7 mai.

La commission du budget a désigné ses sous commissions et ses rapporteurs. Le rapporteur des cultes sera ultérieurement désigné, personne n'ayant voulu s'en charger actuellement.

On lit dans la *Paix* :

« Il est peu probable que la Chambre puisse discuter le budget au cours de cette session. En effet, le budget sur ressources extraordinaires, n'a pas encore été préparé, puisqu'il dépend des conventions avec les Compagnies de chemins de fer et que les pourparlers engagés entre ces Compagnies et le Gouvernement ne sont pas encore terminés.

» D'autre part, le renouvellement partiel des Conseils généraux devant avoir lieu dans les premiers jours du mois d'août, le Parlement devra se séparer du 20 au 25 juillet. Dans ces conditions, il semble difficile qu'on puisse aborder même l'examen de quelques chapitres à la fin de la saison. »

La discussion du budget

Paris, 7 mai.

En présence de l'exclusion de la gauche radicale et de l'extrême gauche de la nouvelle commission du budget, plusieurs membres de ces deux groupes pensent qu'il y aurait lieu de se concerter pour arrêter une ligne de conduite commune en vue de la discussion du budget de 1884.

Paris, 7 mai.

On assure que la droite de la Chambre a décidé d'adresser une question au gouvernement, sur la nomination anticipée de la commission du budget, avant le dépôt du budget extraordinaire.

Une surprise

Paris, 7 mai.

L'élection de M. Sadi Carnot comme président de la commission du budget cause dans les couloirs une vive surprise. On considère cette nomination comme un échec pour le parti gambettiste qui comptait voir arriver M. Allain-Targé à la présidence.

Quant à l'échec de M. Wilson, il était généralement prévu et nous devons dire que la plupart des députés républicains s'en montrent satisfait.

M. Hérisson

Paris, 7 mai.

M. Hérisson, ministre du commerce, a reçu dans la matinée MM. les présidents des chambres de commerce de Paris et Lyon. Millaud, sénateur du Rhône et Ballue, député de Lyon, qui l'ont entretenu des modifications à introduire dans la loi sur les conseils des prud'hommes. Le ministre du commerce s'est engagé à saisir le conseil de cette question et à déposer incessamment sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à modifier la loi désignée plus haut.

Les récidivistes

Les députés de la droite ont décidé de faire une déclaration au moment du vote d'ensemble sur la loi relative aux récidivistes. Cette déclaration insisterait sur ce point que, si la République est obligée de prendre des mesures préservatrices contre l'augmentation de la criminalité, c'est parce qu'elle a cherché à étouffer le germe des sentiments religieux dans notre pays.

Les traitements judiciaires

Paris, 7 mai.

Dans la réunion de ce matin, la commission du budget a révisé la classification des tribunaux et les a répartis en trois catégories :

1° Tribunaux de ville de plus de 100,000 âmes; — traitement : président, 10,000 francs; vice-président, 7,000 fr. ; juges, 6,000 fr. ; procureur, 10,000 fr., substitut, 5,000.

2° Tribunaux de ville de plus de 50,000 âmes. — Président et procureur, 7,000 francs ; vice-président, 5,500 fr. ; juges, 4,500 fr. ; substitut, 4,000 fr.

3° Tribunaux de ville de moins de 30,000 âmes. — Président et procureur, 5,500 fr.; vice-président, 4,500 fr.; juges, 3,600 fr. ; substitut, 3,000 francs.

Un échec

Paris, 7 mai.

Les journaux opportunistes enregistrent purement et simplement les résultats de l'élection du XVIe arrondissement. Il ne faudrait pas prendre, bien entendu, ce silence pour de la satisfaction. La joie n'est pas comme les grandes douleurs : elle parle. Au contraire, les feuilles radicales, l'*Intransigeant* et le *Radical*, triomphent du succès de M. de Bouteiller et accablent M. le docteur Thulié.

Au XVIe arrondissement

Paris, le 7 mai 1883.

Monsieur le directeur de la *France*,

Veuillez annoncer que je me retire de la lutte électorale dans le XVIe arrondissement.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Dr H. THULIÉ.

Une élection au Conseil général

Canton de Cambrin

Inscrits, 6,635.— Votants, 4,604.

MM		voix.
Gosse de Gorre, conservateur	Elu.	3,039
Descat, républicain		1,543

Les obsèques de M. Louis Viardot

Paris, 7 mai.

Cette après midi, à une heure, ont eu lieu les obsèques de Louis Viardot. L'enterrement était civil, et le cortège s'est rendu directement de la maison, 50, rue de Douai, au cimetière Montmartre, où s'est faite l'inhumation dans un caveau de famille.

Les Prussiens en France

Est il vrai, demande le *Réveil de Nogent sur-Seine*, que M Rondineau, préfet de la République dans le département de l'Aube, ait donné avis aux municipalités d'Arcis et du Chêne « que » le duc de Mecklembourg vient de désigner le » colonel Schnitz pour se rendre compte du soin » que l'on porte aux tombes allemandes dans » ces deux localités de la Champagne »?

Les fonctionnaires français sont donc les domestiques, les valets de la Prusse?

Si le fait est vrai, c'est à rougir de honte!

L'escadre de l'Océan

Cherbourg, 7 mai.

L'escadre de réserve quitte Cherbourg, se rendant à Brest.

ÉTRANGER

Le cinquantenaire de la Société de Saint-Vincent de Paul

Fribourg, le 6 mai.

Hier, on a célébré le cinquantenaire de la fondation des conférences de Saint-Vincent de Paul.

Mgr Mermillod, ami entre tous des conférences, a prononcé un admirable discours que Notre Dame de Paris pourrait nous envier.

Il a montré que les conférences de Saint-Vincent de Paul portent le caractère des choses de Dieu.

Il en a fait un rapide historique, rappelant leur berceau, leur progrès, leur expansion, leur fécondité, leur « opportunité ».

La conférence est comme le tronc des œuvres modernes.

Le prélat a salué en passant les sœurs de charité, cette « vision de la charité ».

Il a retracé les devoirs des membres des conférences qui, en visitant les pauvres, leur apportant comme une « vision de Dieu ».

Il a rappelé la grande journée de 1854 à Rome, où M. Baudon et ses confrères étaient acclamés comme l'armée de la charité.

L'émotion était profonde et s'est traduite en applaudissements répétés.

Au Vatican

Rome, 7 mai.

L'ambassadeur du Portugal près le Vatican et Mme la comtesse de Thomar, ont été reçus par le Pape aujourd'hui avant de partir en congé.

M. de Thomar a présenté au Pape M. d'Andrade, le nouveau premier secrétaire de l'ambassade.

La Ligue agraire

New-York, 7 mai.

Le secrétaire du cardinal Mac Closkey, archevêque de New York, dément que le cardinal ait reçu une dépêche du Pape lui demandant des explications au sujet de l'entretien qu'il a eu récemment avec M. Sullivan, président de la Ligue agraire.

Le secrétaire ajoute que l'entrevue du cardinal avec le président n'a duré que quelques minutes et que c'est M. Sullivan qui a communiqué aux journaux le compte rendu de leur conversation.

En Egypte

Londres, 7 mai.

Les journaux de ce matin consacrent des articles de fond à la situation politique de l'Angleterre

Le *Times* dit que cette situation est bien peu encourageante Le cabinet se montre impuissant à faire passer des mesures qu'il juge utiles et d'autre part l'opposition tend la main au parti anarchiste irlandais et accepte son appui.

Le *Standard* prédit une scission dans le camp libéral aussitôt que le cabinet présentera le projet de loi tendant à offrir une compensation aux tenanciers agricoles. « Ce projet — ajoute le *Standard* — pourrait bien aboutir à un nouvel échec du cabinet, qui fera alors appel aux électeurs, afin de triompher de la timidité des libéraux modérés, appuyés par les conservateurs. »

Traité austro-français

Vienne, 7 mai.

La Chambre a approuvé la prolongation de la convention commerciale avec la France.

◆

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira le vendredi 11 mai, à huit heures et demie du soir.

Voici l'ordre du jour :

1° Election du secrétaire et des membres des commissions. — 2° Présentation des comptes administratif et de gestion (1882), et du budget supplémentaire pour 1883. — 3° Service vicinal. — Création de ressources pour l'année 1884 : arrêté de mise en demeure. — 4° Mont-de-Piété de Roubaix ; exercice 1882. — 5° Reconstruction de la gare du Chemin de fer du Nord, à Roubaix — 6° Bataillon scolaire. — 7° Création d'un emploi d'adjointe à l'Institut Sévigné. — 8° Cours de M. le docteur Chervin aux bègues.— 9° Création d'un hôpital maritime pour les enfants malades. — 10° Demande d'un trousseau, formée par la femme Vilain en faveur de son fils, boursier municipal à l'institution de Ronchin Lille — 11° Accouchement des femmes indigentes. — 12° Roubaix-Tourcoing ; service des eaux : budget de 1883. — 13 Liste du jury (1884). — 14° Fédération des Sociétés de tir de la région du Nord. — 15° « Retraites pour tous » ; proposition de M. Gaune, ingénieur civil, membre du Conseil municipal de Toulon. — 16° Demande d'une somme de 2,252 francs, formée par le Conseil de fabrique de l'église Ste-Elisabeth. — 17° Eglise des Récollets ; réouverture de la Chapelle. — 18° Assurance des bâtiments communaux. — 19° Rue d'Hem ; élargissement ; réclamation de Mlle Piat. — 20° Installation pour la vente de la boucherie en gros à la Halle centrale.— Crédit demandé : 3,407 fr. 01. — 21° Renouvellement d'une partie du mobilier et appropriations diverses au Tribunal de commerce. — Crédit demandé : 1,970 fr. 43.

22° Règlement des mitoyennetés dues à M Contraine, pour l'acquisition du mur attenant à la nouvelle Condition publique. — Crédit demandé : 571 fr 56. — 23° Homologation de la réception définitive pour la confection et la pose de 19 paires de rideaux. — 24° Homologation des réceptions définitives de l'acquisition de 25 lits et de l'installation de lavabos à l'Institut Turgot. — 25° Règlement des mitoyennetés de l'école maternelle, boulevard de Strasbourg (2e partie); crédit demandé : 433,29. — 26° Mise en adjudication de la fourniture du charbon destiné au chauffage des établissements communaux pendant les années 1883 et 1884. — 27° Réception définitive des travaux d'aqueduc de la rue des Fabricants. — 28° Tramways de la rue de la Gare. — 29° Transplantation des marronniers du Square Notre-Dame.

Il sera donné lecture des rapports faits par les Commissions sur les affaires suivantes ;

Demande de crédit pour l'éclairage de la voirie municipale en 1882 ; M. Bonne. — Octroi : augmentation de taxe sur les avoines ; M. Bonne. — Nettoyage des courées et rues particulières; M. Godefroy. — Mise en état de viabilité de la rue Stéphenson ; MM. Degand et Briet. — Hôpitaux ; M. D'hallnin. — Conseil local d'hygiène des manufactures ; M. Godefroy. — Hospices de Roubaix ; aliénation de terrain ; M. Briet. — Cession à M. Wenz d'un domaine sis rue Nationale, n° 12, à Roubaix ; M. Briet. — Ponts et chaussées ; affaires domaniales ; demande d'alignement formée par les villes de Tourcoing et de Roubaix ; M. Briet. — Conditionnement public : construction d'une voie ferrée par le sieur De Mollins, entrepreneur ; M. Moreau.— Projet de mise en adjudication des fournitures nécessaires aux chevaux de l'ébouage ; M. Bonne. — Demande de mise en adjudication de la ferrure et des soins à donner aux chevaux de la ville ; M. Bonne. — Réclamation de M. Toulemonde-Chambart : M. Briet. — Demande d'un supplément de crédit pour l'entretien des chemins non pavés ni empierrés en 1882 ; M. Briet. — Avenant de transfert d'une police d'assurance relative à deux maisons de la rue de la Gare ; M. Briet. — Demande de différents crédits afférents aux aliénés ; M. Briet. — Demande d'un crédit supplémentaire de 452 fr. 90, pour frais et honoraires relatifs à la quittance du prix principal du terrain acquis de M. Wibaux ; M. Briet. — Assurance contre l'incendie des maisons Masurel ; M. Briet.

ADJUDICATIONS. — Voici le résultat des adjudications qui ont eu lieu ce matin, à la Mairie :

1° Travaux d'aqueducs et de pavage complet, rue de Croiy ; évaluation : 17,700 francs. MM. Edouard Vandekerkhove, et Antoine Labbe ont offert chacun un rabais de 11 0/0 ; MM. J.-B. Piéronne, 9 0/0 ; Alphonse Carette Duburq, 7 0/0 comme les deux premiers ont présenté le même rabais, il a été procédé à un second tour, dans lequel M. Labbe a soumissionné avec 12 0/0, et M. Vandekerkhove, 11,28 0/0; en conséquence, M. Labbe a été déclaré adjudicataire.

2° Travaux de pavage, rue de Rohan ; évaluation : 9,000 francs.

MM. Antoine Labbe et Edouard Vandekerkhove, 11 0/0 ; Carette, J. Boutry, 4 ; au deuxième tour, M. Vandekerkhove a offert un rabais de 11.28 0/0, et M. Labbe 12,10 0/0 ; ce dernier a donc été déclaré adjudicataire.

3° Travaux à l'Hôtel-Dieu ; évaluation : 67,500 francs, répartis en cinq lots :

Premier lot : Terrassement et maçonnerie : 15,733 fr. 72. — MM Henri Pennel, 11 0/0, adjudicataire ; Rasson fils, 8; André Dervilie, 6

Deuxième lot : Charpente et menuiserie : 13,684 fr. 60. MM. Van Welden frères, 14, adjudicataires; Lepoutre, 13, Jules Planquart et Emile Mangez, 10 ; Paul Derville, 9 ; Vronne frères, 9 ; Edouard Delattre frères, 7 ; Florisse Deledalle et J.-Bte Degroof, 5.

Troisième lot · Couverture, plomberie, zinguerie : 5,900 fr. 89. MM. Bourgois-Borsu 20 0/0, adjudicataire, Planquart-Conrrier, 16 ; Alexandre Boutry, 15 ; Louis Mercier, 12.

Quatrième lot : Ferronnerie et quincaillerie : 3,185 fr. 70 ; MM. Henri Cocheteux, 25 0/0, adjudicataire ; Eugène Caron, 21 ; Victor Kiebbe, 17; Devriend, 3.

Cinquième lot : Peinture et badigeonnage : 17,000 fr. MM. Gilman-Thibaut, 26 0/0, adjudicataire ; Edmond Duforest et Henri Petit, 24 ; Jules Decouyère, 23 ; Louis Lempereur, Bonnave Cliquet et Moulard, 22 ; Paul Desmadryl, 20 ; Louis Moulin, 4.

UN OBIT solennel anniversaire, pour le repos de l'âme du Prince impérial, sera célébré le 14 mai (lundi de la Pentecôte), à dix heures du matin, en l'église du Sacré-Cœur.

PREMIÈRE COMMUNION. — Il y a quelques jours nous recommandions à la bienveillance de nos lecteurs les communiants pauvres des paroisses du Saint-Sépulcre et de Saint-Joseph. On nous prie d'attirer aussi l'attention des personnes charitables sur les familles indigentes de la paroisse du Sacré Cœur. Cent vingt enfants pauvres doivent y faire leur première communion; et jusqu'ici on a pu pourvoir à l'habillement de six enfants seulement.

LA « GRANDE-HARMONIE » A GAND. — On lit dans le *Journal de Gand :*

« Les délégués de la Musique municipale de Roubaix sont venus, cette semaine, prendre les dernières dispositions pour le grand concert de charité qui aura lieu au Casino le jour de la Pentecôte, et ont arrêté définitivement le programme. C'est un véritable régal musical.

» Nous devons savoir gré à cette phalange artistique d'élite de sa toute généreuse participation à l'œuvre des *Sans Nom* ; les premiers fonds provenant de ce concert seront affectés aux installations d'un second réfectoire abri, celui du *Lakenmetershuis* ne suffisant déjà plus.

» Aussi sommes-nous persuadés que toutes les sociétés de la ville voudront en témoigner leur reconnaissance aux artistes de la *Grande-Harmonie* de Roubaix, par leur présence au cortège de réception qui aura lieu, dimanche 13 mai, place du Comte de Flandre, à 10 heures et demie.

CARROUSEL. — Nous apprenons avec plaisir que les jeunes gens de notre ville donneront un carrousel dans la salle de l'Hippodrome, le dimanche 27 mai.

Depuis longtemps le public roubaisien, privé de ce genre de fêtes, en désirait le rétablissement ; aussi croyons-nous pouvoir sûrement prédire à cette réunion hippique un très-grand succès.

Nos félicitations aux promoteurs de la fête, et à ses organisateurs.

RETIRÉ DU CANAL.—Un cultivateur du hameau du *Beau-Chêne* longeait ce matin, vers neuf heures, le canal de Roubaix, lorsqu'il aperçut un homme se débattant dans l'eau.

Aidé de quelques personnes qu'il avait appelées, il retira du canal, à peu près asphixié, l'inconnu qu'on transporta à la ferme de M. Feray, située dans le voisinage.

Cet individu, qui demeure à Wattrelos, a été reconduit ensuite à son domicile. C'est un journalier, nommé Pierre Andrisse, âgé de 66 ans.

On suppose qu'il a voulu se suicider à cause d'une maladie incurable dont il souffre depuis longtemps.

LES MENDIANTS sont plus nombreux que jamais à Roubaix. On en rencontre tous les jours dans les rues écartées. La police en a arrêté deux hier.

PETITS FAITS. — La police a arrêté hier un ouvrier tisserand qui menaçait de mort ses voisins, en brandissant un énorme couteau de table.

Cet individu se nomme César Laguesse. Il demeure dans une impasse de la rue de France.

— Lundi, vers quatre heures, deux ouvriers fileurs, ivres, voulaient entrer de force dans l'établissement de M. Lemaire, rue du Parc.

Celui ci fit prévenir la police. L'un des deux ouvriers se rebella contre l'agent et fut conduit au Dépôt. Il se nomme Pierre Verbrugge.

AVIS INTÉRESSANTS POUR LE COMMERCE DE ROUBAIX. — M. Malherbe, 32, rue Trévise, a des ordres en tissus.— M. Meiffre, cité Magenta, 3, a des ordres en tissus. — MM. Fould frères, 30, Faubourg Poissonnière, ont des acheteurs en tissus. — MM. Trussy et Robertson, 8, cour des Petites-Ecuries, reçoivent les soiries et nouveautés en confections pour dames, contremarque 201, à partir de 9 heures. — M. Klotz, 97, rue de Richelieu, est acheteur au comptant d'une grande quantité de soldes en tous genres, tels que tissus, draperie, soirie, tapis, articles de Paris et de Vienne. Les offres sont reçues tous les jours avant midi.

TOURCOING

AFFAIRE LÉON DEWYN ET DUVILLIER-LABBE. — L'appel interjeté par M. le docteur Léon Dewyn, contre le jugement du Tribunal de Lille, en date du 20 décembre dernier, qui le déboutai de son instance contre M. Duvillier et contre la *Gazette de Tourcoing*, au sujet d'un article publié par ce journal et signé par M. Duvillier, est venu hier devant la Cour de Douai.

Dès le début de la séance, M. Duvillier-Labbe ayant déclaré qu'il revendiquait pour lui seul la responsabilité de l'article incriminé, Me Werquin s'est désisté de ses poursuites contre la *Gazette*, et acte a été donné de cet abandon.

Après une longue plaidoirie de l'avocat de M. Dewyn, après une réponse chaleureuse de Me Allaert, défenseur de M. Duvillier, et un résumé succinct et impartial de M. l'avocat général, la Cour a rendu son arrêt.

Adoptant les motifs et les conclusions des premiers juges, elle a débouté M. Léon Dewin de sa demande et l'a condamné à tous les dépens de première instance et d'appel.

EPILOGUE DE L'AGRESSION DU BLANC-SEAU — Victor Jacquart, que quatre fraudeurs avaient roué de coups jeudi dernier, au Blanc Seau, est mort lundi après midi, vers quatre heures.

Il a succombé à la suite d'un épanchement au cerveau. Le parquet de Lille est descendu vers deux heures à Tourcoing, pour assister à l'autopsie du cadavre.

INCENDIAIRE. — Nos journaux ont déjà entretenu leurs lecteurs de l'incendie qui a mis à néant une meule de paillassons appartenant à M. Augustin Masquilier, entrepreneur à Tourcoing.

Nous apprenons que l'auteur de cet incendie est une jeune fille de 14 ans, Marie Sophie Cornélis, née à Lille mais demeurant à Roubaix, rue de France.

Cette jeune fille a été arrêtée ce matin à neuf heures par le garde Delnatte, appartenant à la police de Tourcoing.

Questionnée avec adresse, Marie Cornélis à déclaré avoir mis le feu à l'aide d'un morceau de papier qu'elle avait allumé avec des allumettes de provenance belge.

CONTRAVENTION. — Une contravention pour installation de jeux de hasard sur la voie publique, à Mouveaux, a été relevée contre les nommés Joseph Lesaffre âgé de 41 ans et Jules Wilville âgé de 19 ans, habitant l'un et l'autre Roubaix.